Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_057-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
2 MARS 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34
Procuration : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**Séance du 9 mars 2026**

L'an deux mille vingt six, le neuf mars à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

**Étaient présents** :
M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

**Étaient absents** :
M. Raymond HOUEIX, Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD, Mme Sylvaine TEXIER

**Absent(s) ayant donné pouvoir** :
M. Jean-Sébastien TAVERNIER a donné pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Claire MAHE a donné pouvoir à M. Bernard CHAUVIN
Mme Emilie GEVA a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Rachel GUIHARD a donné pouvoir à M. Alain LOUIS

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane COMBEAU

## N°C2026_057 - FINANCES - Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026-2029

**Rapporteur :** M. Dominique BONNE, Vice-Président

Vu le Code Général des collectivités territoriales – article L.2312-1,

Vu la délibération du 15 décembre 2025 C2025_184 relative au vote du débat d'orientation budgétaire exercice 2026,

Vu la délibération du 09 février 2026 C2026_012 relative au vote du budget primitif 2026 de Questembert Communauté,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_057-DE

Considérant la nécessité de présenter un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) au regard de l'état d'avancement de certains projets et de la planification de la dépense concernant le maintien du patrimoine bâti de Questembert Communauté,

M. le Vice-Président en charge des Finances rappelle que le PPI est un document obligatoire pour les collectivités territoriales, prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Il permet de planifier les investissements sur plusieurs années et d'assurer la cohérence avec les orientations budgétaires. C'est aussi un outil pour assurer le suivi des dépenses d'équipements puisqu'il doit permettre de s'assurer que les grands équilibres financiers seront respectés sur la durée d'un mandat ou sur un demi-mandat.

Ses objectifs sont :
- Planifier les investissements sur trois années
- Assurer la transparence et la visibilité des projets pour les élus et les citoyens
- Prioriser les actions en fonction des ressources disponibles et des besoins identifiés.

Le PPI s'inscrit dans la continuité du budget primitif voté le 9 février dernier qui a validé les grandes orientations financières de la collectivité pour l'exercice 2026.

M. le Vice-Président en charge des Finances présente le PPI 2026 -2029.

**Le total des investissement projeté est de 24 607 k€ sur cette période.**

Pour l'exercice 2026, il est de :
- 6 607 k€ pour le budget principal de Questembert Communauté
- 330 k€ pour le budget annexe Bâtiments Locatifs
- 1 994 k€ pour l'ensemble des budgets annexes de zones d'activités
- 1 192 k€ pour le budget déchets

Ces projets d'investissements seront dans la mesure du possible financer par des subventions dès lors que le projet est éligible, et par l'autofinancement de la collectivité. A ce jour, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt.

Le PPI reste un document d'orientations budgétaires qui est ajustable chaque année.
Dans le cadre de la prochaine mandature, il pourra être re-questionné.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 26 février 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,
- 33 voix Pour
- 1 abstention(s)
  M. POEYDEMENGE

Les membres du Conseil Communautaire décident :

*- De prendre acte de la présentation du PPI pour la période 2026-2029,*
*- D'approuver le Programme Pluriannuel d'Investissement tel que présenté en annexe,*
*- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des projets et à solliciter tout partenaire financier susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans la réalisation de ces projets.*

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_057-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 10 mars 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.*



Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 10/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT